

2012, année forcément européenne

Maunce Baslé,
Chaire Jean Monnet
d'Economie et intégration
européenne.

Les gouvernements ont tâtonné, les banques ont piétiné, les populations se sont inquiétées... Mais heureusement, 2012 va voir la mise en place de réformes salvatrices pour l'Union européenne.

Il y a les réformes les plus dures, trop tardives ou cherchant à compenser de graves erreurs du passé. Elles touchent la Grèce, entrée trop tôt dans la zone euro ; l'Italie, dont les atouts du Nord ne compensent pas le retard du Sud ; l'Espagne, piégée par ses rêves de « châteaux immobiliers urbains » dans l'euphorie du crédit pas cher ; le Portugal, aux banques malades ; l'Irlande, qui a vu ses moteurs de croissance s'arrêter.

Les ajustements sont tellement brutaux dans ces pays et tellement porteurs d'un risque de récession qu'ils mériteront d'être accompagnés. Ils le sont déjà, via le Fonds monétaire international, le Fonds européen de stabilité financière (doté de 750 milliards

d'euros) et, in fine, la Banque centrale européenne et ses facilités monétaires.

D'autres réformes à venir concernent toute la zone euro. Laissons de côté le Royaume-Uni qui fait « bande à part » dans cette crise. Pour l'Union à 26, ce qui paraît aujourd'hui repoussé mais deviendra nécessaire à moyen terme, c'est le renforcement des ressources fédérales : taxe sur les transactions financières, taxe carbone, assiette uniforme pour une part de l'impôt sur les bénéfices des sociétés... On ne peut pas faire entrer dans l'euro des pays trop éloignés en compétitivité sans un budget fédéral plus important.

Ce qui va se faire à court terme -et qui va dans le bon sens, même si les chefs d'Etat et de gouvernement sont encore divisés sur l'agenda- c'est la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF). Cette réforme a été validée par la loi de finances rectificative du 20 septembre 2011 qui étend la garantie de l'Etat Français aux nouvelles modalités d'intervention du FESF : recapitalisation des banques et des établissements financiers par des prêts aux gouvernements,

achat d'obligations de la dette d'un Etat dans le but d'éviter les comportements irrationnels et spéculatifs.

C'est ensuite la création du Mécanisme européen de stabilité (MES) qu'on aimerait voir devenir « Fonds monétaire européen », c'est-à-dire une banque. Il sera doté d'un capital de 700 milliards d'euros en provenance des 17 membres de l'eurozone (20,4% pour la France, 27,1% pour l'Allemagne). Il pourra libérer une première tranche de 80 milliards. Les suivantes seront décidées d'un commun accord au sein du Conseil des 17 gouverneurs, autorité supérieure du MES composée de représentants des gouvernements des Etats membres.

Peu importent les méthodes de fonctionnement (intergouvernemental ou communautaire) qui résulteront de la future réforme des Traités. L'essentiel est de vitaliser l'économie en évitant trois écueils : la rareté et la cherté du crédit pour les entreprises (en particulier les PME,) le risque de défaut de certains Etats et le pessimisme contagieux qui peut faire déprimer les ménages et leur consommation.